


**ATTENTION INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ASSOCIATIONS NON SOUMISES A LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

La loi de finance du budget 2026 publiée le 24 février dispose :


*“les associations, organismes, fondations, fonds de dotation, congrégations, syndicats à activités non lucratives (mentionnés au 1 bis de CGI art. 206 et aux 5°, 5° bis et 11° de CGI art. 207) seront **expressément soumis à la taxe d'apprentissage** selon les règles de droit commun (LF 2026 art. 135, XIII, 1° ; c. trav. art. L. 6241-1, I modifié) : taux (0,68 %, sauf en Alsace-Moselle où le taux est de 0,44 %), possibilité d'exonération sous condition de masse salariale pour les employeurs d'apprentis, exclusion de la rémunération des apprentis de l'assiette de la taxe pour les employeurs de moins de 11 salariés, etc.”*

**La taxe d'apprentissage doit donc être mise en place dans les structures concernées par ce changement dès les paies du mois de mars 2026. Merci de vérifier votre assujettissement !**


Vous devez ajouter les rubriques suivantes sur vos bulletins et dans vos profils de paie. Le taux est de 0.59 % pour le régime général, et de 0.44 % pour le régime Alsace Moselle.

 RCTURSSTAXAPP	URSSAF Taxe Apprentissage
---	---------------------------

Si vous versez un complément à votre OPCO, ajouter la rubrique suivante :

 RCTOPCOTAXAPP	OPCO Taxe App.
--	----------------

Si vous relevez du régime Alsace Moselle, ajouter la rubrique suivante :

 RCTURSSTAXAPPALSMOS	URSSAF Taxe Apprentissage. AlsaceMoselle
---	--

Pour 2026, la taxe sera due sur les salaires de mars à décembre. A compter de 2027 elle sera due sur l'exercice complet.

Au mois de janvier prochain, vous devrez déclarer le solde de la taxe d'apprentissage (ne concerne pas le régime Alsace Moselle)

Pour ce faire, suivez le processus ci-après

Dans Legiepaye :

- Onglet "Dossier" "Siège social" "Taxe d'apprentissage solde"

Informations générales	Autres informations	Services	Organismes	Taux AT	Banques & règlements	Options de paye	Taxe apprentissage (solde)
------------------------	---------------------	----------	------------	---------	----------------------	-----------------	----------------------------

- Cliquer sur "Nouveau"

Informations générales	Autres informations	Services	Organismes	Taux AT	Banques & règlements	Options de paye	Taxe apprentissage (solde)
Nouveau	Modifier	Supprimer					
Millesime							

- Saisir le millésime et cliquer sur “calculer l’assiette”

Validier Annuler Supprimer Nouveau [Accéder à SOLTEA](#)

Millésime

Solde de la taxe d'apprentissage

[Calculer assiette](#)

Assiette  Taux 0.09% Montant

Déduction au titre des subventions en nature aux CFA sous forme d'équipements ou de matériels conformes

Montant

Déduction au titre de la créance alternants

Montant

- Le logiciel récupère les bases déclarées dans les bulletins au cours de l’année et calcule le montant du solde à verser

Validier Annuler Supprimer Nouveau [Accéder à SOLTEA](#)

Millésime

Solde de la taxe d'apprentissage

[Calculer assiette](#)

Assiette  Taux 0.09% Montant

Déduction au titre des subventions en nature aux CFA sous forme d'équipements ou de matériels conformes

Montant

Déduction au titre de la créance alternants

Montant

- Si vous avez des déductions à faire, saisir les montants dans les cases correspondantes et “Valider”

La déclaration du solde sera intégrée automatiquement dans votre DSN du mois d’avril.